

Éléments techniques

Le « **Titre 2** » retrace l'ensemble des crédits affectés aux dépenses de personnels de l'Etat. Par opposition, l'ensemble des autres dépenses est ici regroupé sous le « **Hors titre 2** » ou « **Autres titres** ». Des dépenses de personnel sur ces autres titres sont possibles dans la mesure où il ne s'agit pas d'agents recrutés par l'Etat mais par une autre personnalité morale, par exemple les EPLE.

Le compte d'affectation spéciale des pensions (qui fait l'objet d'une mission particulière) permet l'affectation de crédits en fonction des dépenses de personnel d'un programme aux dépenses de retraites de l'Etat dans les conditions prévues par la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, et en particulier ses articles 20 et 21.

Les transferts des TOS prévus par la loi de décentralisation du 21 août 2004 ont débuté en 2006 et se poursuivent en 2007 et 2008. Ces transferts, neutres pour les finances publiques d'un point de vue maastrichtien, sont in fine traduits en loi de finances et prennent effet au premier janvier de l'année n+1. En 2007 ce sont environ 26 000 TOS qui ont opté pour un transfert ; ceci se traduit budgétairement par un abattement équivalent du plafond d'emploi de la mission et par une diminution des crédits de 847 M€

Le passage des ETP (équivalent temps pleins) aux ETPT (équivalents temps plein travaillé), seule unité budgétaire votée au parlement, se fait en tenant compte de la période et de la durée du travail. Ainsi un agent de l'Etat recruté au 1^{er} juillet à mi-temps correspondrait à ¼ d'ETPT.

Le plafond d'emploi de la mission (la répartition entre programmes est indicative) dont le calcul est en ETPT tient compte des effets dus aux créations/suppressions ou aux mesures de périmètre de l'année précédente : ainsi la création d'un ETP à plein temps en septembre 2007 a pour effet une augmentation du plafond d'emploi de la mission de 0.33 en 2007 et une Extension en Année Pleine (EAP) de 0.66 en 2008.

Projet de loi de finances 2008 :
Crédits et plafond d'emploi en E.T.P.T. Ministère de l'Éducation nationale

PLF 2008 MISSION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		LFI 2007		PLF 2008		Ecart 2008-2007		% d'évolution	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MEN	Rémunérations, cotisations, prestations	41 000,00	41 000,00	40 299,78	40 299,78	-700,22	-700,22	-1,71%	-1,71%
	Cas pensions	13 159,70	13 159,70	13 937,26	13 937,26	777,56	777,56	5,91%	5,91%
	<i>sous total T2 MEN dont décentralisation et transferts</i>	<i>54 159,70</i>	<i>54 159,70</i>	<i>54 237,04</i>	<i>54 237,04</i>	<i>77,34</i>	<i>77,34</i>	<i>0,14%</i>	<i>0,14%</i>
	Autres titres	3 546,50	3 544,42	3 775,33	3 763,56	228,84	219,14	6,45%	6,18%
	Total MEN dont décentralisation et transferts	57 706,20	57 704,12	58 012,37	58 000,60	306,17	296,48	0,53%	0,51%
PLAFOND D'EMPLOI MEN ETPT		1 044 980		1 005 891					